



Crise du coronavirus : quelles implications pour Namur suite à la dernière réunion du Conseil national de sécurité ?

29 juin 2020

Bonjour à tous,

Mercredi dernier, la Première Ministre a tenu une nouvelle conférence de presse dans la foulée du Conseil national de sécurité pour indiquer le nouveau cap des semaines à venir pour une multitude de secteurs d'activité. La stratégie de déconfinement se poursuit et s'amplifie, au plus grand bonheur d'un grand nombre de citoyens, qui se réjouissent que le cours de leur vie reprenne progressivement des allures normales ; tandis que d'autres restent particulièrement interrogatifs sur le rythme du déconfinement et surtout le laisser-aller ambiant, devant constater qu'un grand nombre de personnes ne se soucient guère plus des mesures de sécurité, qu'il s'agisse du port du masque ou de la distance de sécurité de 1,5m entre chacun. Nous souhaitons rappeler que la crise sanitaire n'est pas encore totalement derrière nous et que ces gestes barrières restent importants. Surtout si vous vous retrouvez dans des lieux de foule comme, par exemple, Place du Vieux ou Place Chanoine Descamp, ou encore le long des berges de Sambre.

Je rappelle que les règles régissant la réouverture de l'horeca sont strictes et que chacun doit se discipliner un minimum pour les respecter. Tous les cafetiers avec qui nous entretenons des contacts réguliers sont de bonne volonté, mais eux aussi sont régulièrement débordés par l'indiscipline d'un grand nombre de personnes qu'il devient difficile de canaliser. J'ai chargé la Police de procéder à des patrouilles intensifiées et de verbaliser au besoin. Mais j'exhorte chacun à faire un peu d'effort. Ne gâchons pas, si près de la ligne d'arrivée, tous les efforts réalisés et subis par les commerçants, les entreprises, les associations ou les artistes par exemple, sans oublier le personnel des soins, en voulant finalement franchir la ligne plus vite que prévu. Ne soyez pas lièvres, soyez tortues ! Et collectivement nous nous en porterons mieux.

Parmi les mesures les plus attendues figure certainement celle relative à la réouverture des piscines communales. Si nous avons attendu que quelques jours s'écoulaient depuis la réunion du Conseil national de Sécurité avant de communiquer comme nous le faisons aujourd'hui, c'est précisément pour s'assurer que les protocoles d'ouverture du secteur aient été définis et que nous sachions à quelles conditions il allait être possible d'ouvrir, et dès lors si, au vu de ces conditions, nous prenions bel et bien la décision d'ouvrir à nouveau les piscines ou pas.

Nous avons à présent toutes les informations. Et nous pouvons donc vous confirmer que nos trois piscines communales reprendront du service. Nous débuterons par celle de Salzennes à partir de ce 1^{er} juillet et jusqu'à la fin de cette année, comme chacun le sait. Par contre l'ouverture des piscines de Jambes et de Saint-Servais sera légèrement décalée dans le temps et se fera à partir du 6 juillet en raison de la nécessité de procéder à diverses analyses de qualité de l'eau. Ces analyses sont terminées pour Salzennes mais pas encore pour les deux autres bassins, en raison de l'indisponibilité de l'INASEP. D'où ce petit décalage.

Attention : en vertu des protocoles d'ouverture et des règles sanitaires strictes qui s'imposent, la piscine de Salzennes sera uniquement accessible aux clubs. Le respect des directives ne permet en effet pas d'établir des cheminements sans croisement des flux et il est donc impossible pour le service d'accueillir le tout public. L'accueil des clubs se fera sur réservation préalable 48h à l'avance et avec 50 personnes maximum par groupe. La prise de douche est obligatoire à l'arrivée et facultative à la sortie. Il y aura 30 minutes de battement entre chaque club ou groupe afin d'assurer le nettoyage et la désinfection des espaces plages, sanitaires et vestiaires. Afin de veiller au bon respect des règles, nous renforcerons la présence des maîtres-nageurs de la Ville, en sus de ceux du club.

S'agissant des piscines de Jambes et Saint-Servais, elles seront accessibles, à partir du 6 juillet donc, uniquement aux nageurs et familles (pas aux clubs). La famille sera une bulle de 5 personnes au maximum. La durée de présence est limitée à 1h30 (15 min pour le passage en cabine et douche, 60 min de natation et 15 min pour la douche, le passage en cabine et la sortie). Seuls 30 nageurs seront autorisés par grand bassin par heure. Soit 360 nageurs par jour. Les familles n'auront pas accès au grand bassin, mais uniquement aux petits bassins, qui seront séparés physiquement en quatre zones. Nos deux piscines accueilleront donc au total un maximum de 48 familles par jour. Les cabines individuelles et casiers seront réservés aux nageurs, tandis que les vestiaires collectifs seront dévolus aux bulles familiales. Les piscines ouvriront de 7h30 à 20h30, selon des plages horaires spécifiques puisqu'ici aussi, il y aura 30 min de battement entre chaque période d'ouverture afin d'assurer le nettoyage et la désinfection des lieux. Les plages d'accès aux piscines sont communiquées sur le site internet de la Ville.

En raison de la limitation imposée de la durée de nage, le tarif sera revu et limité à 1 € par personne.

A noter que tous les tests pour les risques de légionnelle dans les conduites d'eau, douches, etc. ont été réalisés et tout est Ok de ce côté.

Voilà pour ce qui concernait les piscines communales.

En matière de stages et plaines de vacances pour notre jeunesse ou pour les sportifs, les activités reprendront à partir du 6 juillet. Et cela jusqu'au 14 août pour les activités jeunesse et jusqu'au 21 août pour les sports. Les inscriptions préalables sont obligatoires via le site internet de la Ville, de préférence, ou à défaut en se présentant à l'Hôtel de Ville. Les détails pratiques de l'encadrement et des modalités d'organisation des activités se trouvent décrits dans un folder téléchargeable depuis le site web ou disponible en format papier à la Maison des citoyens.

Merci à l'échevin de la jeunesse et des sports et à ses services pour ce lourd travail préparatoire.

Pour le plus grand bonheur de nos enfants, les portes du Parc attractif Reine Fabiola rouvriront à partir du 1^{er} juillet prochain. Mais attention, comme la capacité d'accueil sera limitée à 400 personnes maximum par jour (ce qui est grosso modo trois fois moins que d'habitude), il est indispensable que les parents réservent leur venue préalablement ! De préférence par email (parf@ville.namur.be) ou si nécessaire par téléphone au 081/73 84 13. Le tout en précisant à chaque fois la date souhaitée, le nom du responsable du groupe ou de la famille, un numéro de contact, le nombre d'adultes et d'enfants concernés, les heures approximatives de départ et d'arrivée et le moyen de paiement. Le port du masque est vivement recommandé mais ne sera pas obligatoire, notamment pour les enfants. A la cafeteria, les mêmes règles que celles prévalant pour le secteur horeca seront respectées, dont un nombre maximum de dix personnes par table.

Merci à l'échevine du Développement touristique en charge du Parf, et à ses services, pour le travail préparatoire à cette réouverture.

Les fêtes de quartier ou de village seront à nouveau autorisées à partir de ce 1^{er} juillet, mais uniquement en extérieur et limitées à 400 personnes maximum.

La Bourse, bâtiment communal emblématique situé Place d'Armes, reprend aussi du service. Il sera à nouveau possible de la louer pour des séminaires, conférences et autres événements. En sachant toutefois qu'au vu de la règle de 1,5 m de distance à respecter entre chaque personne, la grande salle verra sa capacité d'accueil largement réduite et plafonnée à 80 personnes.

Nos diverses salles communales sont à nouveau disponibles à la location, dans le respect des règles fédérales et donc d'un banquet ou d'une festivité limitée à 50 personnes.

Même s'il sera possible, à partir de ce 1^{er} juillet, que 100 personnes participent aux cérémonies de mariage, la nécessité de respecter 1,5 m entre tous les citoyens imposera de limiter à 30 le nombre maximum de personnes pouvant accompagner les futurs époux au sein de la Maison des Mariages.

Nos salles culturelles, telles celles des Abattoirs de Bomel, du Théâtre ou encore de l'Espace d'Harscamp par exemple seront à nouveau accessibles à dater du 1^{er} juillet, dans le respect de la règle fédérale limitant la jauge à maximum 200 personnes assises. Idem pour les cinémas, qu'il s'agisse de l'Acinapolis ou du Caméo. Le Casino reprend aussi ses activités ce 1^{er} juillet.

Si formellement les rassemblements restent interdits, le Conseil national de sécurité a cette fois prévu explicitement que les manifestations puissent être autorisées moyennant certaines conditions. C'est plus que probablement l'une des conséquences de la méga-manifestation que l'on a connu à Bruxelles récemment dans la foulée du mouvement Black lives matter. A partir du 1^{er} juillet, et pour peu que les organisateurs en formulent évidemment la demande préalable, les manifestations pourront à nouveau être autorisées en extérieur, jusqu'à 400 personnes maximum, et de manière statique. Les cortèges ne sont donc pas autorisés. La distance de sécurité de 1,5 m minimum devra être impérativement respectée ; et si les organisateurs souhaitent crier des slogans ou autres revendications, le port du masque sera alors rendu obligatoire durant la manifestation pour limiter les risques de dispersion des postillons de tous les participants.

A propos, à présent, des brocantes et marchés hebdomadaires du Namurois, plusieurs précisions sont à apporter. Je remercie l'échevine de l'Attractivité urbaine pour son implication, de même que ses services.

La brocante de Jambes reprendra partiellement à partir de ce dimanche 5 juillet. Elle ne pourra en effet accueillir que 50 exposants maximum et un sens unique de circulation piétonne sera établi. Le mode de réservation de ces emplacements est strict : les exposants devront réserver par email uniquement (pas par téléphone donc, ni en se présentant à l'Hôtel de Ville), à partir de 8h le vendredi qui précède, un emplacement maximum par exposant et sans choix de l'emplacement. Nous fonctionnerons selon l'ordre chronologique des emails (premier arrivé, premier servi). Comme pour les marchés, les brocanteurs devront porter obligatoirement le masque et mettre du gel hydroalcoolique à la disposition des chineurs, pour que le toucher d'objets se fasse avec un maximum de précaution.

La petite brocante de la rue des Carmes reste suspendue jusqu'au moment où la reprise des activités pourra se faire de manière normale, sans quoi cela représente un coût d'organisation logistique et de mobilisation de ressources humaines disproportionné par rapport au très faible nombre d'exposants.

S'agissant des marchés hebdomadaires, la limitation à 50 exposants ne sera plus de mise dès ce 1^{er} juillet. Par contre nous maintenons, au vu des questions organisationnelles que cela représente, la fermeture des marchés aux ambulants occasionnels.

Pour le marché de Namur, le samedi, toutes les échoppes alimentaires seront rapatriées dans la rue de Bruxelles. La Place du Palais de Justice sera quant à elle occupée par les manufacturés en dos à dos, avec une tournante entre les marchands une semaine sur deux. La fermeture de la circulation rue des Carmes et dans la boucle Fer-Ange se fera dès 4h du matin.

Pour le tout petit marché de Namur Gare le mercredi, seule l'Impasse des Ursulines sera utilisée.

Pour le petit marché de La Plante, nous activerons la liste d'attente pour renforcer, avec quelques étales supplémentaires, l'attractivité de ce marché bio, fermier et artisanal en cette période où le circuit court est davantage sollicité.

Pas de changements pour les marchés de Jambes, Belgrade, Flawinne, Salzennes et Boninne.

Enfin, et je voudrais terminer par là, je rappelle que les filtres offerts à la population par le Gouvernement fédéral, qui sont destinés à être glissés dans des masques en tissu de confort que vous auriez reçus ou réalisés, sont toujours disponibles à l'Hôtel de Ville. Il suffit de vous présenter à l'Espace Participation rue de Fer, à côté de l'agenda de voyage Connection, muni de votre carte d'identité et vous recevrez les filtres qui vous reviennent.

* * *

Maxime Prévot

Bourgmestre